

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2020

### COMPTE-RENDU

**Le vingt-huit février deux mille vingt** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation** : 21/02/2020

**Conseillers en exercice** : 23

**Présents** : 15

**Votants** : 20

**Étaient présents** : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot. CAR Guy. LE SAOUT Gérard. GUIHARD Gaëlle

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : WILMOTTE Lénaïck - ARGOUARCH Michel - LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne ; QUERE Armelle. PORZIER Isabelle. EVEN Fabienne

**Absents excusés** : LE GAC DE LANSALUT Ghislaine pouvoir à LE SAOUT – LE SCOURZIC Solenne - LEMEUNIER Denis - Pouvoir à ARGOUARCH Michel - DE BLASIO Stéfano pouvoir à COCAIGN Lionel ; TOUS Daniel pouvoir à Annie HAMON ; LALLOUET QUEMENEUR Marie Anne pouvoir à MORVAN Joëlle

**Absents** : PIROU Jérôme - FAILLER Maryse - MOGUEN Christine

**A été élu secrétaire de séance** : PORZIER ISABELLE

---

PV de la dernière séance : adopté

---

### **Subvention à l'association du groupement de l'Horn**

Madame Le Maire propose, sur avis de la commissions Sports et vie associative d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association du groupement de jeunes de l'Horn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du groupement de jeunes de l'Horn.

**Adopté**

## Convention cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs du CDG

Mme Le Maire informe le conseil que :

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc...

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de la « convention- cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du CDG.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier les relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le conseil d'administration du CDG29.

La loi du 26 janvier 1984 modifiée, confie aux centres de gestion des **missions obligatoires** concernant la gestion administrative des fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales.

Parallèlement, la loi donne aux centres de gestion la possibilité de proposer à l'ensemble des collectivités de leur ressort territorial des **missions facultatives**, financées soit par une cotisation additionnelle soit dans des conditions fixées par convention.

Ces missions facultatives sont mises en œuvre sur décision de leur Conseil d'administration et selon des modalités qu'il définit.

Elles contribuent à développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de la mutualisation des compétences et des moyens qui permet aux collectivités du département de pouvoir recourir à un haut niveau d'expertise ainsi qu'à un tiers de confiance dans ses différents domaines de compétences.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'approuver les termes de la convention cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le CDG
- D'autoriser Madame Le Maire, à signer ladite convention.

**Adopté**

## **Prise en charge de la SACEM pour la chapelle St Herbot**

L'association St Herbot s'occupe des animations de la chapelle à la demande de la mairie.

Plusieurs concerts gratuits ont déjà eu lieu et ont rencontré un vif succès.

Les artistes sont rémunérés « au chapeau », l'association ne reçoit aucune somme.

Mme Le Maire indique que la mairie propose de prendre en charge les frais de SACEM pour les concerts qu'organise l'association St Herbot à la chapelle.

Les informations doivent être transmises par l'association 3 semaines avant l'événement pour que la mairie puisse faire la déclaration.

La mairie ne prend en charge les frais que pour les événements gratuits pour le public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

### **Adopté**

## **Création du budget annexe de la maison de santé**

Madame Le maire indique que pour le projet de construction de la maison de santé, il est souhaitable de créer un budget annexe.

La commune de Taulé n'étant pas classée en zone prioritaire par l'ARS, le projet de construction d'une maison de santé sur son territoire n'est pas éligible au FCTVA.

Dans ce cas, la seule voie possible pour récupérer la TVA sur les travaux est la voie fiscale.

Il s'ensuit que la commune de Taulé pourra exercer son droit à déduction de la TVA sur les travaux de construction si elle opte pour l'assujettissement des loyers à la TVA. Les baux devront expressément mentionner cette option.

Il est donc proposé au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA des loyers de la future Maison de santé.

Parallèlement, cet assujettissement permettra, conformément à l'instruction M14, d'individualiser cette opération dans un budget annexe.

La maison de santé sera financée par un emprunt et des subventions.

À ce jour, nous avons une réponse de Morlaix communauté pour une subvention de 100 000€.

### **Adopté**

## Taux d'imposition 2020

Sur avis de la commission des finances, et après en avoir exposé les motifs, Madame Le Maire propose au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation	16,18 %
- Taxe foncière (bâti)	16,54 %
- Taxe foncière (non bâti)	45,34 %

### **Adopté**

## Contrat d'association pour l'année 2020 de l'école St Joseph

Pour calculer le contrat St Joseph, nous calculons les dépenses de fonctionnement de Jean Monnet. Elles s'élèvent à 42 089.67€ contre 41 510.37 € pour 2018.

Les frais de personnel s'élèvent à 91 394.41€ en 2019 contre 88 757.66€ en 2018.

Le total général est de 133 484.08€ pour 143 élèves en 2020.

Le coût moyen par élève est de 933.46€. le nombre d'élèves à St Joseph est de 87.

Soit une dotation globale de 81 210.59€ pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le contrat d'association de l'école Saint Joseph pour l'année 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

### **Adopté**

## Dépenses de fonctionnement de l'école de Penzé

Madame Le Maire rappelle que les charges de fonctionnement pour l'école de Penzé sont réparties au prorata du nombre d'élèves de chaque commune inscrits à la rentrée scolaire. La répartition pour l'année 2019 s'établit comme suit :

- PLOUÉNAN : 17.95 %
- TAULÉ : 61.54 %
- GUICLAN : 20.51 %

Cette répartition conduit la commune à verser une participation de 48 147,41 € pour le fonctionnement de l'école de Penzé (le total des dépenses nettes s'élevant à 79 237.58€)  
Sur avis de la commission des affaires scolaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la nouvelle répartition des charges de fonctionnement de l'école de Penzé et pour le versement de la participation.

### **Adopté**

## **Désaffectation et aliénation d'un chemin rural soumis à enquête publique**

Le GAEC LE BIAN et Monsieur LE GAC DE LANSALUT Philippe ont saisi la Commune concernant la cession pour chacun d'une partie de l'ancien chemin rural jouxtant leurs propriétés ci-dessus énoncées. Madame LE BIAN Yvette ne se porte pas acquéreur de ladite emprise communale.

Ce chemin n'est plus repérable visuellement, il est cultivé depuis plusieurs années, ce qui ne permet pas d'identifier son implantation. Il apparaît sur les documents cadastraux comme du domaine public. D'une longueur approximative de 350 mètres, il se situe entre les lieux dits Kerollac'h et Keranroux.

Cet ancien chemin rural n'est pas balisé, il n'est plus affecté à l'usage du public, il n'est pas utilisé comme chemin de traverse et ne fait l'objet d'aucun projet particulier.

L'année dernière on avait donné un accord de principe au GAEC le Bian avec la condition de racheter les champs annexes au chemin.

Le GAEC achète la partie haute du chemin.

La partie au sud va être achetée par le Gac de Lansalut car il ne souhaite pas vendre ses terrains au Gaec.

Le chemin est donc partagé en deux parties.

Il faut désaffecter le chemin rural ;

Pour l'emprise nord c'est 1000m<sup>2</sup>, au sud c'est 850m<sup>2</sup>

Pour ce faire, et conformément aux dispositions des articles L.161-10 et R.161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime, il convient, préalablement à toute cession de ce chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage du public.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de mettre en œuvre cette enquête publique dans les conditions définies ci-dessus.

À l'issue de cette enquête, le Conseil Municipal délibérera à nouveau, au vu des conclusions du commissaire enquêteur afin d'autoriser l'aliénation du terrain. Cette dernière s'effectuera au prix qui sera fixé par le service du Domaine. La cession devra être proposée à l'ensemble des riverains du chemin. Si, dans le délai d'un mois suivant cet avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé une offre ou si elle est insuffisante, l'aliénation du terrain sera possible selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

### **Adopté**

## **Approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune**

Validation du compte de gestion.

### **Adopte**

<b>BP- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DÉP.</b>	<b>N°</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
CHAP.	11	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	612 000,00	532 920,22
CHAP.	12	CHARGES DE PERSONNEL	1 006 000,00	957 198,69
CHAP.	14	ATTÉNUATION DE PRODUIT	10 000,00	2 328,00
CHAP.	22	DÉPENSES IMPRÉVUES	57 758,61	
CHAP.	23	VIREMENT A LA SECT.D'INVES.	500 000,00	
CHAP.	65	AUTRES CHG DE GESTION COURANTE	258 050,00	232 990,34
CHAP.	66	CHARGES FINANCIÈRES	35 000,00	34 969,40
CHAP.	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	312,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 480 308,61</b>	<b>1 760 718,65</b>
CHAP.	42	OPÉRATIONS D'ORDRE	11 480,00	24 765,25
<b>TOTAL</b>			<b>2 491 788,61</b>	<b>1 785 483,90</b>

### **Dépenses de fonctionnement :**

60611 : différence de montant avec 2018 car les factures sont arrivées courant 2019 pour l'année 2018.

## BP - RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE

REC.	N°	LIBELLE	BP 2019	CA 2019
CHAP	2	EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTE	256 439,86	256 219,51
CHAP	13	ATTÉNUATION DE CHARGES	4 000,00	20 268,46
CHAP	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET PDTS DIVERS	187 000,00	196 335,84
CHAP	73	IMPÔTS ET TAXES	1 407 198,75	1 434 773,74
CHAP	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	595 000,00	616 086,70
CHAP	75	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12 000,00	16 301,53
CHAP	76	PRODUITS FINANCIERS	-	4,81
CHAP	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 150,00	11 460,01
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 465 788,61</b>	<b>2 551 450,60</b>
CHAP	42	OPERATIONS D'ORDRE	26 000,00	24 009,01
<b>TOTAL</b>			<b>2 491 788,61</b>	<b>2 575 459,61</b>

<b>EXCÉDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>789 975,71</b>
---	---	-------------------

### Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté différent car erreur de saisi de 220.35 euros de 2017 avec le transfert de l'eau et de l'assainissement.

## BP 2018 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEP.	N°	LIBELLE	TOTAL BP 2019	CA 2019
OPE	173	TRAVAUX DE VOIRIE	260 000,00	146 170,00
OPE	182	TRAVAUX BÂTIMENTS	97 800,00	50 938,59
OPE	183	ACQUISITION MATÉRIEL	59 700,00	46 592,24
OPE	192	ACCESSIBILITÉ (ADAP 2016)	4 000,00	-
OPE	198	ÉCLAIRAGE PUBLIC	63 000,00	31 323,83
OPE	199	CHEMINEMENT DOUX	11 500,00	
OPE	200	SALLE COMMUNALE	109 000,00	95 153,65
OPE	201	SITE INTERNET	-	-
OPE	202	CHAPELLE SAINT HERBOT	70 000,00	59 902,33
OPE	203	AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE	438 500,00	356 803,50
OPE	204	RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF	55 390,09	26 160,00
OPE	205	MAISON DE SANTE	30 000,00	3 978,00

OPE	ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISÉES	15 000,00	690,00
OPE	OPFI	OPERATIONS FINANCIÈRES	232 300,00	174 092,48
CHAP	020	DÉPENSES IMPRÉVUES	-	-
SOUS TOTAL			1 446 190,09	991 804,62

CHAP	40	TRAVAUX EN RÉGIE	26 000,00	16 047,06
CHAP	41	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 600,00	-
TOTAL			1 479 790,09	1 007 851,68

### BP RECETTES D'INVESTISSEMENT - COMMUNE

REC.	N°	LIBELLE	TOTAL BP 2019	CA 2019
OPE.	173	TRAVAUX DE VOIRIE	-	5 187,42
OPE	183	ACQUISITION MATÉRIEL		1 462,00
OPE	199	REMBOURSEMENT INTEMPÉRIES	3 825,00	9 336,00
OPE	200	SALLE COMMUNALE	44 850,00	-
OPE	202	CHAPELLE SAINT HERBOT	53 865,00	50 321,45
OPE	203	ROUTE DE LA GARE	131 000,00	
OPE	OFI	OPERATIONS FINANCIÈRES	685 170,09	669 205,84
OPE	ONA	OPERATIONS NON AFFECTÉES	509 000,00	-
SOUS TOTAL			1 427 710,09	735 512,71
CHAP	40	OPERATIONS D'ORDRE	14 480,00	24 765,25
CHAP	41	OPERATIONS PATRIMONIALES	37 600,00	-
TOTAL			1 479 790,09	760 277,96
<b>RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>- 247 573,72</b>

#### Recettes d'investissement :

174500 euros de subvention en attente.

L'emprunt prévu non réalisé.

Subvention de 9000 euros pour le lotissement de Ty ar le rest 2 à venir en 2020.

Tout déduit du déficit, il est réellement de 39000 euros.

**Adopté**



## Approbation du compte de gestion et du compte administratif du gîte

Validation du compte de gestion.

### Adopté

Dépenses et recettes d'investissement :

#### **BP 2019 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEP.	N°	LIBELLE	BP 2019	CA 2019
Chap.	11	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	23 700,00	15 355,45
Chap.	22	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 177,34	-
Chap.	65	AUTRES CHGES GESTION COURANTE	1 000,00	1 249,50
Chap.	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	10,00
Chap.	42	OPE. TRANSFERT ENTRE SECTION	7 150,00	7 109,27
<b>TOTAL</b>			<b>33 027,34</b>	<b>23 724,22</b>

#### **BP 2019- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

REC.	N°	LIBELLE	BP 2019	CA 2019
Chap.	2	EXCE. ANTÉRIEURS REPORTES	1 152,34	1 150,34
Chap.	75	AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	17 500,00	23 788,41
Chap.	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 500,00	-
Chap.	42	OPE. TRANSFERT ENTRE SECTION	2 875,00	2 865,82
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>33 027,34</b>	<b>27 804,57</b>

**RÉSULTAT DE LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

-      4 080,35

Dépenses et recettes d'investissement :

#### **BP 2019- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

DEP.	N°	libellé	BP 2019	CA 2019
CHAP	21	IMMO. CORPORELLES	9 340,89	1 149,08
CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	2 875,00	2 865,82
<b>TOTAL</b>			<b>12 215,89</b>	<b>4 014,90</b>

#### **BP 2019 - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

REC.	N°	libellé	BP 2019	CA 2019
------	----	---------	---------	---------

CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	12 215,89	12 175,16
<b>TOTAL</b>			<b>12 215,89</b>	<b>12 175,16</b>

<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>8 160,26</b>
--	--	--	-----------------

**Adopté**

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif du lotissement  
du vallon**

Validation du compte de gestion.

**Adopté**

Dépenses et recettes d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**BP 2018 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEP.	N°	LIBELLE	BP 2019	CA 2019
Chap.	011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	165 000,00	-
Cpte	6015	achats de terrains	155 000,00	-
Cpte	6045	Études	9 800,00	-
Cpte	6353	Autres impôts et taxes	200,00	-

<b>TOTAL</b>	<b>165 000,00</b>	<b>-</b>
--------------	-------------------	----------

**BP 2018- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

REC.	N°	LIBELLE	BP 2019	CA 2019
Chap.			-	
Cpte	001	excédent reporté	-	
Chap.	042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00	-
Cpte	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	165 000,00	-

<b>TOTAL</b>	<b>165 000,00</b>	<b>-</b>
--------------	-------------------	----------

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>
-----------------------------------	----------

Dépenses et recettes d'investissement :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

<b>BP 2018- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>
---

DEP.	N°	libellé	BP 2019	CA 2019
CHAP	040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	165 000,00	-
Cpte	3555	Terrains aménagés	165 000,00	
<b>TOTAL</b>			<b>165 000,00</b>	<b>-</b>

<b>BP 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
--

REC.	N°	libellé	BP 2019	CA 2019
CHAP			100 000,00	100 000,00
Cpte		excédent reporté	100 000,00	100 000,00
CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	65 000,00	-
Cpte	16874	Emprunt	65 000,00	-
<b>TOTAL</b>			<b>165 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>
----------------------------------

<b>100 000,00</b>
-------------------

**Adopté**

<b>Affectation des résultats de la commune 2019</b>
---

Le Compte Administratif 2019 dégage un excédent de clôture de : 789 975.71€.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

289 975.71 € en section de Fonctionnement, à l'article 002 du Budget Primitif 2020.

500 000 € en section d'Investissement, à l'article 1068 du Budget Primitif 2020.

**Adopté**

## Affectation des résultats du gîte 2019

Le Compte Administratif 2019 dégage un excédent de clôture de : 4080.35 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 4080.35 € en section de Fonctionnement, à l'article 002 du Budget Primitif 2020.

**Adopté**

## Vote du budget primitif de la commune, du gîte et du lotissement 2020

Budget primitif de la commune :

### BP 2018 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEP	N°	LIBELLE	BP 2020
CHAP	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	624 200,00
CHAP	12	CHARGES DE PERSONNEL	1 008 000,00
CHAP	14	ATTENUATION DE PRODUIT	6 500,00
CHAP	22	DEPENSES IMPREVUES	38 066,46
CHAP	23	VIREMENT A LA SECT.D'INVES.	565 000,00
CHAP	65	AUTRES CHG DE GESTION COURANTE	257 050,00
CHAP	66	CHARGES FINANCIERES	35 000,00
CHAP	67	CHARGES EXECPTIONELLES	5 000,00
SOUS TOTAL			2 538 816,46
CHAP	42	OPERATIONS D'ORDRE	14 480,00
TOTAL			2 553 296,46

BP - RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE			05/03/2020
REC.	N°	LIBELLE	BP 2020
CHAP	2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	289 975,71
CHAP	13	ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00
CHAP	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET PDTS DIVERS	203 000,00
CHAP	73	IMPOTS ET TAXES	1 350 820,75
CHAP	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	598 500,00
CHAP	75	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12 500,00
CHAP	76	PRODUITS FINANCIERS	-
CHAP	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 500,00
SOUS TOTAL			2 528 296,46
CHAP	42	OPERATIONS D'ORDRE	25 000,00
TOTAL			2 553 296,46
EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-
			-

BP - DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
DEP.	N°	LIBELLE	TOTAL BP 2020
OPE	173	TRAVAUX DE VOIRIE	270 000,00
OPE	182	TRAVAUX BATIMENTS	113 493,28
OPE	183	ACQUISITION MATERIEL	59 030,00
OPE	192	ACCESSIBILITE (ADAP 2016)	4 000,00
OPE	198	ECLAIRAGE PUBLIC	50 000,00
OPE	199	CHEMINEMENT DOUX	10 000,00
OPE	200	SALLE COMMUNALE	-
OPE	201	SITE INTERNET	-
OPE	202	CHAPELLE SAINT HERBOT	5 000,00
OPE	203	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE	-
OPE	204	RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF	-
OPE	205	MAISON MEDICALE	250 000,00
OPE	ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	-
OPE	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	551 926,72
CHAP	020	DEPENSES IMPREVUES	11 480,00
SOUS TOTAL			1 324 930,00
CHAP	40	TRAVAUX EN REGIE	25 000,00
CHAP	41	OPERATIONS PATRIMONIALES	-
TOTAL			1 349 930,00

<b>BP RECETTES D'INVESTISSEMENT - COMMUNE</b>			
REC.	N°	LIBELLE	TOTAL BP 2020
OPE.	173	TRAVAUX DE VOIRIE	-
OPE	183	ACQUISITION MATERIEL	
OPE	199	REMBOURSEMENT INTEMPERIES	-
OPE	200	SALLE COMMUNALE	44 850,00
OPE	202	CHAPELLE SAINT HERBOT	3 600,00
OPE	203	ROUTE DE LA GARE	126 000,00
OPE	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	596 000,00
OPE	ONA	OPERATIONS NON AFFECTEES	565 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 335 450,00</b>
CHAP	40	OPERATIONS D'ORDRE	14 480,00
CHAP	41	OPERATIONS PATRIMONIALES	-
<b>TOTAL</b>			<b>1 349 930,00</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-</b>

Budget primitif du gîte :

<b>BP 2019 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEP.	N°	LIBELLE	BP 2020
Chap	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 900,00
Chap	22	DEPENSES IMPREVUES	3 655,35
Chap	65	AUTRES CHGES GESTION COURANTE	1 250,00
Chap	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
Chap	42	OPE. TRANSFERT ENTRE SECTION	7 150,00
<b>TOTAL</b>			<b>32 955,35</b>
<b>BP 2019- RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
REC.	N°	LIBELLE	BP 2020
Chap	2	EXCE. ANTERIEURS REPORTES	4 080,35
Chap	75	AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	21 000,00
Chap	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
Chap	42	OPE. TRANSFERT ENTRE SECTION	2 875,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>32 955,35</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE</b>			<b>-</b>

<b>BP 2019- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
DEP.	N°	libellé	BP 2020
CHAP	21	IMMO. CORPORELLES	7 435,26
CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	7 875,00
<b>TOTAL</b>			<b>15 310,26</b>
<b>BP 2019 - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
REC.	N°	libellé	BP 2020
CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	15 310,26
<b>TOTAL</b>			<b>15 310,26</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-</b>

Budget primitif du lotissement du vallon :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>BP 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEP.	N°	LIBELLE	BP 2020
Chap.	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 000,00
Cpte	6015	achats de terrains	155 000,00
Cpte	6045	Etudes	9 800,00
Cpte	6353	Autres impots et taxes	200,00
<b>TOTAL</b>			<b>165 000,00</b>
<b>BP 2018- RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
REC.	N°	LIBELLE	BP 2020
Chap.			-
Cpte	001	excédent reporté	-
Chap.	042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00
Cpte	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	165 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>165 000,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>			

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>BP 2018- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
DEP.	N°	libellé	BP 2020
CHAP	040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	230 000,00
Cpte	3555	Terrains aménagés	230 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>230 000,00</b>
<b>BP 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
REC.	N°	libellé	BP 2020
CHAP			100 000,00
Cpte		excédent reporté	100 000,00
CHAP	OFI	OPERATIONS FINANCIERES	130 000,00
Cpte	16874	Emprunt	130 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>230 000,00</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>			

### Adopté à l'unanimité

#### RAPPORT DE COMMISSION :

GUY CAR :

17/02 commission travaux.

Les tablettes de la médiathèque sont posée semaine 10.

La centrale de régulation chauffage du centre de l'enfance et de l'école est à réparer. Mais il y a des difficultés à trouver une entreprise.

La VMC de la mairie a été contrôlée et réparée.

La ravalement du refuge est en attente.

En ce qui concerne la salle communale : les portes vont être faites semaine 10.

Pour la chapelle st Herbot : avec les tempêtes successives, il y a eu des infiltrations d'eau. Les photos ont été envoyées à CALC.



HERVE RICHARD :

Pour la cantine, la sauteuse est à changer, devis de 18 000 €.

Les ordinateurs de l'école sont à changer cette année à la place des VPI.

MARGOT BORGNE :

Réunion pour les panneaux de st Herbot. Le travail est bientôt terminé.

Panneau finalisé, 5 mois pour faire le panneau extérieur.

La prise en charge des frais de la SACEM pour l'association St Herbot pour les concerts gratuits.

Chemin de randonnée de la Penzé, entretien fait en régie en deux parties :

Changer la clôture en première partie, la deuxième partie en automne.

Morlaix Co apporte une aide financière à hauteur de 60% sur le matériel.

GERARD LE SAOUT :

Attente de l'entreprise Pigeon pour terminer les travaux de voirie 2019.

GAELE GUIHARD :

Commission CCAS le 3 mars.

**Fin du conseil 22h00**